

Séance du conseil municipal du 17 février 2020

(vote à l'unanimité des 6 points)

1. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :

Les travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) réunie le 29 novembre 2019, ont abouti à la validation du rapport présentant les modalités d'évaluation des charges dans le cadre de l'exercice des compétences suivantes :

Transfert de la compétence « Construction et entretien d'un refuge animalier » : La CLECT a adopté à l'unanimité l'évaluation sans retenue de charges relatives au transfert de la compétence « Construction et entretien d'un refuge animalier ». En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, la CLECT a validé le constat d'absence de charges communales passées au titre de la compétence « Refuge animalier ».

Ainsi, aucune correction des AC communales ne sera mise en œuvre au titre de cette compétence.

Redéfinition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat : La CLECT a adopté à l'unanimité l'évaluation des charges relatives au transfert de la compétence Habitat relevant plus précisément des actions d'amélioration/renouvellement urbain sur l'habitat privé seul pour un montant global de 353 632,89 € à retenir sur l'AC de la Ville de Pau. En effet cette charge concernait jusqu'alors la seule ville de Pau qui l'exerçait par le biais d'une concession d'aménagement avec la SIAB (Société Immobilière d'Aménagement du Béarn) et de conventions OPAH-RU avec des particuliers. La CLECT a validé la proposition de retenue annuelle sur AC de la seule Ville de Pau à hauteur de 50% du coût du traité de concession, hors OPAH-RU sur la période de référence 2010-2018 soit une retenue de 353 632,89 € sur l'AC de la Ville de Pau.

Transfert de la compétence « Eaux pluviales » : Compte tenu de l'impossibilité d'évaluer les charges selon la méthode de droit commun, la CLECT du 29 novembre 2019 a évalué les charges relatives au transfert de la compétence « Eaux pluviales » selon une méthode dérogatoire assise sur les principes suivants :

- prise en charge de 50% des charges d'exploitation (fonctionnement) par la CA PBP et 50% par les communes au travers d'une retenue sur leurs AC;
- prise en charge des investissements par la CA PBP.

Les modalités d'évaluation des montants à retenir sur les AC communales respectives sont résumées dans la colonne diminution des AC communales du tableau suivant :

Commune	Evaluation des coûts Scénario CNS1 ("ideal")			Evaluation des coûts Scénario Retenu ("X")			Financement CLECT 2019	
	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation	Investissement	Total	Diminution des AC communales	Autofinancement CAPBP
Uzein	10 012 €	31 027 €	41 039 €	7 959 €	31 027 €	38 986 €	3 980 €	35 006 €
Uzos	8 359 €	14 175 €	22 534 €	4 185 €	14 175 €	18 359 €	2 092 €	16 267 €
TOTAL	1 180 814 €	3 529 246 €	4 710 060 €	862 000 €	3 529 246 €	4 391 246 €	431 000 €	3 960 246 €

Le vote a porté sur la validation de ce rapport.

2. Demande de subvention de l'association Arts Muse & Vous : « Festi'Muse » des 30 et 31 Mai 2020 :

M. le Maire présente au conseil municipal, dans le cadre du festival « Festi'Muse » organisé par l'association Arts Muse & Vous les 30 et 31 Mai 2020 à Caubios-loos, une demande de subvention pour financer ce nouveau projet. En raison de l'intérêt de ce festival qui réunit de jeunes artistes, il propose d'attribuer une subvention de 100 € à l'association Arts Muse & Vous pour le festival « Festi'Muse ».

3. Projet de construction d'un pôle paramédical : sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été envisagé la construction d'un pôle paramédical. Il ajoute que le

dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 322 390,00 € H.T. Il convient maintenant de solliciter du Département le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

4. Projet de construction d'un pôle paramédical : sollicitation du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de construction d'un pôle paramédical. Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 322 390,00 € HT. Il appartient donc à présent aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, avec le plan de financement HT suivant :

Dépenses HT	Montant en €	Recettes	Montant en €
Frais de maîtrise d'œuvre	31 640,00 €	État : DETR	€
Travaux	290 750,00 €	Conseil Départemental	€
		Communautés d'agglomération (FDC)	22 756,00 €
		Autofinancement commune:	299 634,00 €
TOTAL HT	322 390,00 €	TOTAL	322 390,00 €
TVA (hors maîtrise d'œuvre)	58 150,00 €		
TOTAL TTC	380 540,00 €		

5. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette) soit 607 309,00 € x 25 % = 151 827,25 €.

Les travaux de sécurisation du parvis de la Place de la Musique ont débuté en Novembre 2019, et ont fait l'objet de paiements en Décembre 2019.

Sur demande de M. le Trésorier de LESCAR, l'imputation comptable initialement prévue (article 2151 : Réseaux de voirie) a été modifiée : les mandatements doivent se faire à l'article 2315 (Chapitre 23 : Immobilisations en cours), au motif que les paiements se font sur 2 exercices comptables.

Cette décision de changement d'imputation a eu pour conséquence de ne pas pouvoir intégrer le paiement de la suite et fin des travaux aux restes à réaliser 2019.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de prévoir au Budget 2020, par anticipation, la dépense d'investissement suivante :

Opération d'Investissement n° 150 : Travaux de sécurisation du Parvis de la Place de la Musique

Article 2315 : Installation matériel et outillage technique

Montant : 71 000 € (ce qui correspond au reste à payer : marché Eurovia + maîtrise d'œuvre).

6. Reconstruction du restaurant scolaire et extension du bâtiment périscolaire et du Centre de Loisirs suite à incendie : sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de reconstruction du restaurant scolaire et extension du bâtiment périscolaire et du Centre de Loisirs. Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été estimée en phase esquisse à 1 795 000,00 € H.T. Il convient maintenant de solliciter du Département le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Informations Diverses

1 Elections municipales le 15 mars 2020 : Comme d'habitude, le bureau de vote sera situé dans la salle du conseil et des mariages à la mairie. Il sera ouvert de 8h à 18 h. Pour voter, munissez vous d'une pièce d'identité et de votre carte d'électeur-trice

2 FRELONS ASIATIQUES : C'EST LE MOMENT DE LES PIÉGER !

Le redoutable frelon asiatique a fait son apparition en France voici quelques années. Pour limiter sa propagation, il est important que les particuliers disposent des pièges à son intention dans leur jardin.

Le frelon asiatique a débarqué en France il y a plusieurs années et n'a aucun prédateur naturel. Non seulement sa piqûre est dangereuse pour l'homme, mais la présence de ce frelon, qui se nourrit d'autres insectes, notamment les abeilles, est susceptible d'entraîner des dégâts importants sur la biodiversité locale.



La lutte contre le frelon asiatique vise essentiellement : - à piéger les femelles fondatrices (celles qui vont reconstruire ailleurs un autre nid) pendant leurs périodes de forte circulation (Mars à Mai et Septembre à Novembre) ; - à éviter de piéger trop d'autres insectes utiles, en particulier les abeilles.

Construction simple d'un piège : Pour débiter, il faut une bouteille plastique (1 L 1,5 L), avec son bouchon.

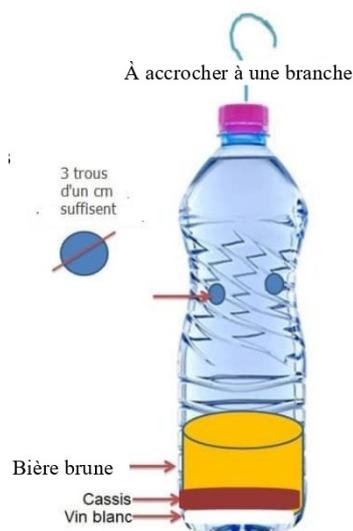
Percer le bouchon avec une vis de manière à pouvoir passer un fil électrique ou fil de fer. Il suffit alors de plier le fil aussi bien à l'intérieur du bouchon qu'à l'extérieur pour être en mesure de suspendre le piège.

De chaque côté de la bouteille plastique, faire deux encoches pour laisser entrer la reine. Ces encoches doivent se situer sur le haut de la bouteille. Elles doivent se faire avec deux ouvertures de 1 à 1,5 cm de haut espacées d'environ 5 mm.

Couper le bas de cette encoche pour le relever en forme de fenêtre :

Il faut ensuite remplir le fond de la bouteille d'un mélange d'1/3 de bière **brune** (idéal), d'1/3 de vin blanc (l'alcool repousse les abeilles) et d'1/3 de crème ou sirop de fruit rouge (cassis, fraise).

Suspendre ce piège à hauteur pour éviter que les enfants ne puissent jouer avec et proche des plantes préférées des frelons (camélia ou arbres fruitiers).



Faites détruire les nids de frelons asiatiques

Si votre piège se remplit de nombreux frelons, il y a sans doute un nid près de chez vous.

Ne vous aventurez en aucun cas à le rechercher, encore moins à tenter de le détruire, le danger de se faire piquer est trop grand : une seule piqûre peut entraîner un grave choc anaphylactique chez une personne allergique.

Renseignez-vous à la mairie qui fera intervenir un professionnel .

Si vous êtes bricoleur vous trouverez sur internet des pièges bien plus perfectionnés.

<http://adaaq.adafrance.org/infos/frelon22.php> <https://lejournal.cnrs.fr/videos/comment-pieger-le-frelon-asiatique>

Informations des associations

1 Cantar per Cantar : 4^{ième} repas MOULES / FRITES le samedi 14 mars à 19h30 à la salle polyvalente

Ce repas vous est proposé au prix de 7€ par personne, fromage dessert & café compris, du vin blanc, rosé & rouge sera disponible à la vente au verre ou à la bouteille, ainsi que des boissons sans alcool.

Vous pourrez également vous désaltérer à la buvette avec les diverses boissons qui vous seront proposées.

Cette soirée sera animée par la Banda « Les Zic-Bilh », qui se chargera de mettre tout le monde dans l'ambiance.

Alors n'oubliez pas de réserver vos places et venez nombreux partager ce moment festif avec nous!!!

Réervations par téléphone auprès de Cathy au 06.21.60.83.70



2 Prix d'Ouverture Cycliste Ufolep sur route le Dimanche 8 Mars

Le Guidon Cyclosporitif Pyrénéen organise le dimanche 8 Mars 2020 de 13 h à 18 h, à Uzein, le prix d'ouverture des compétitions cyclistes sur route Ufolep dans les Pyrénées-Atlantiques. Épreuve ouverte à tous les licenciés Ufolep pour les catégories jeunes 13-14 et 15-16 ans et adultes 1ère, 2ième, 3ième et 4ième.

Le circuit empruntera la route du lac, le chemin Nabalot, le cami Deus Hiallès et le chemin de Navailles que les riverains et autres devront emprunter dans le sens des voies citées.

Si des bénévoles, détenteur d'un permis, veulent donner un coup de mains, contacter l'organisateur au 0670880334.

3 Foyer Rural d'Uzein : section Histoire et Patrimoine Local

Depuis notre dernière information, la collecte des galets nécessaires aux travaux a été réalisée et stockée sur les lieux du moulin.

Lors de notre dernière réunion, il a été décidé de commencer le chantier par la partie la plus proche de l'allée St Germain. Il s'agira de reconstituer les deux ouvertures (est et nord) et de reprendre les parties des murs abîmées. Pour l'heure, les « échelles » nécessaires au confortement des cotés des ouvertures ont été commandées à l'entreprise de menuiserie LABERNARIE d'Uzein, par ailleurs pour les linteaux, nous sommes toujours à la recherche de deux pièces de bois 120x50x10. Les personnes qui en disposent ou qui connaissent l'existence de ce type de pièce de bois sont invitées à se faire connaître à la mairie. Par avance, nous les en remercions.

Toutes les personnes qui voudraient donner un coup de main aux bénévoles déjà connus sont invitées à se faire connaître auprès d'Armand (06 19 08 93 70) ou de Paul (06 77 03 63 18). Elles seront les bienvenues dans la section.

Un mot sur la souscription réalisée par la Fondation du Patrimoine qui «grimpe» petitement mais sûrement. Encore une fois merci de parler autour de vous de cette souscription qui permet de bénéficier de réduction fiscales, et d'indiquer à vos proches de consulter le site : www.fondation-patrimoine.org60066

Vous pouvez également passer à la mairie prendre le document explicatif.

4 Lescar Promotion Volley Ball

Sur vos agendas : - la «finale» d'une poule du championnat de N3 masculin aura lieu le samedi 21 mars 2020 à 20h30 dans la salle polyvalente d'Uzein entre notre club local premier de sa poule et son dauphin, Mende. Venez passer un bon moment autour d'un match d'un haut niveau,

- le vide grenier le dimanche 22 mars. (voir ci-dessous)



Dimanche 22 mars 2020

Salle Polyvalente et Maison pour tous
Entrée GRATUITE au public à partir de 9h

Tarifs :

- 1m20 (sans table) : 4€
- Emplacement de 2m50x2m50 (sans table) : 10€
- Location table : 3€



Renseignements et inscriptions
Tèl : 07 83 65 54 96 ou lescarpvb@gmail.com